



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Est

Question écrite n° 42467

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les équipements de chauffage des gares TGV de la ligne TGV-Est. En effet, alors que la gare TGV de Reims-Champagne est équipée d'appareils de chauffage au gaz dans les salles d'attentes situées sur les quais, force est de constater que la gare Lorraine-TGV est uniquement dotée, dans les salles d'attente situées sur les quais, de plots au sol préfigurant l'installation d'appareils de chauffage au gaz. On peut dès lors s'interroger sur les motifs qui justifient les différences de traitement entre ces deux gares, le climat de la Lorraine serait-il moins rigoureux que celui de la Champagne ? Il souhaiterait vivement connaître les raisons qui motivent l'absence d'installation de chauffage à la gare Lorraine-TGV. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

## Texte de la réponse

La situation regrettable en gare de Lorraine-TGV résulte d'aléas rencontrés à l'occasion de la réalisation de quais en béton. En effet, les équipes de la SNCF ont rencontré des difficultés techniques qui les ont contraintes à effectuer d'importantes reprises de travaux. Celles-ci les ont mises dans l'obligation de devoir différer la pose des appareils de chauffage électrique dans les abris de quai. L'installation des appareils de chauffage est programmée pour début mai 2009 en gare Lorraine-TGV. Cet équipement, qui répond aux souhaits de la clientèle, sera donc opérationnel pour la prochaine saison froide.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42467

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 2009, page 1518

**Réponse publiée le :** 19 mai 2009, page 4972